

THÈME

Revalorisation dite « socle » (enveloppe de 635 millions pour septembre 2023 ; 1,9 milliard en année pleine) — 2^e réunion

L'ESSENTIEL

Télécharger le [document de travail du ministère](#)

- Présentation (incomplète) d'une nouvelle hypothèse de travail sur la répartition de l'enveloppe, incluant une hausse des parts fixes de l'ISOE/ISAE (et des indemnités spécifiques aux CPE, Psy-EN, professeurs documentalistes). Cette hausse est évidemment faite sur une enveloppe fermée, donc on prend sur une partie de la prime d'attractivité prévue dans la réunion précédente.
- Proposition d'alignement de l'ISAE sur l'ISOE (il demeurerait un très léger écart).
- Traitement identique des stagiaires, qu'ils soient master disciplinaire ou master MEEF (contrairement à la proposition de la première réunion, qui les traitait de manière inégalitaire).
- Présentation des hypothèses a priori retenues sur la hausse du taux de passage à la hors classe et sur l'augmentation du contingent pour la classe exceptionnelle, avec passage de 6 ans à 5 ans pour la partie « fonctions ».
- Pas de changement sur la répartition pour les professeurs contractuels.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le talent du ministère pour nous présenter une nouvelle hypothèse sans nous la présenter clairement (pas de tableau par échelon, par exemple, au contraire de la première réunion), ce qui fait qu'on ne sait pas ce qui est soumis à échange.
- L'insuffisance (toujours) de l'enveloppe, qui ne permet évidemment toujours pas l'augmentation de 10 % annoncée par le président de la République. Et même 10 % ne seraient pas suffisants au vu du déclassement salarial des enseignants/CPE/Psy-EN et de l'écart avec les autres catégories A.
- La nécessité d'un rattrapage salarial pour tous, sans contreparties, qui doit donc s'appliquer de manière la plus égale possible à tous les échelons. Là, une grande partie des collègues continue de perdre du pouvoir d'achat ou de stagner, bien loin de l'objectif communicationnel affiché de « revalorisation ».
- La nécessité d'une démarche pluriannuelle pour parvenir à ce rattrapage salarial, que le SNALC a chiffré à 1000€ nets par mois pour tous.
- Le fait qu'on a encore oublié de faire un tableau ou un graphique pour les agrégés. S'ils ont bien les mêmes mesures que les autres, ils ne sont pas présents dans les graphiques/chiffres.
- Le fait qu'il était méprisant de faire une distinction entre les catégories de stagiaires, et que c'est une bonne chose que le ministère nous ait écoutés.
- Le fait qu'il faut aligner également l'indemnité des professeurs documentalistes, puisque l'on aligne ISOE et ISAE (autant aller jusqu'au bout de la logique).

L'AVIS DU SNALC

S'il y a quelques évolutions, le problème global demeure : l'enveloppe ne permet de toute façon pas un rattrapage salarial pour tous. Ce n'est pas en passant d'une hypothèse de +36€/mois à +53€/mois pour près de la moitié des collègues qu'on « revalorise », surtout dans le contexte d'inflation actuel, où la « revalorisation » constitue en réalité une perte de pouvoir d'achat.

Si les mesures sur la hors-classe et la classe exceptionnelle améliorent l'existant (et c'est tant mieux), elles ne font pour certaines que repousser le problème, notamment sur la classe exceptionnelle. Le SNALC a fait des propositions concrètes (et techniques) pour sortir de cela (décontingentement et passage à un taux promouvables/promus pour la classe exceptionnelle, comme actuellement pour la hors classe).